

## *H. L'INDUSTRIE CANADIENNE ET LE CTBT*

### **H1. Quelles seront les répercussions de la Loi d'application du CTBT sur l'industrie canadienne?**

L'Autorité nationale a déjà demandé que l'industrie canadienne fournisse volontairement des détails, et si possible, donne une notification préalable de toute explosion chimique égale à 300 tonnes ou plus d'équivalent TNT. Plusieurs sociétés nous ont assurés que l'obligation de la notifier ne fait pas problème. La loi d'application du CTBT fera une obligation de cette notification.